

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 05/45 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES MARCHES RELATIFS A LA LOCATION, MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS AFFECTES AUX SERVICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

#### SEANCE DU 25 FEVRIER 2005

L'An deux mille cinq, et le vingt-cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SISCO Henri, SUSINI Marie-Ange

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François  
Mlle ANGELI Corinne à M. GALLETTI José  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme NIVAGGIONI Nadine



Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie  
 M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean  
 M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique  
 M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique.

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret du 3 mai 2002,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés suivants, relatifs à la location, la mise en place et la maintenance de photocopieurs affectés aux services de la Collectivité Territoriale de Corse :

- 3 photocopieurs numériques noir et blanc pour l'antenne bastiaise de la Direction du Sport et de la Jeunesse, l'Outil Technique de Conseil et de Développement Culturel à Ville di Pietrabugno et le Service Financier à AJACCIO **avec la SARL TNB**, sise Résidence Prince Impérial à AJACCIO, pour un coût d'exploitation global et prévisionnel de 8 122,28 € TTC par an.



- 1 photocopieur numérique couleur pour le Musée de la Corse avec la **SARL CDE**, sise à BASTIA, pour un coût d'exploitation global et prévisionnel de 7 620,92 € TTC/an.
- 1 ou plusieurs photocopieurs numériques couleur pour le Service de Reprographie de la Collectivité Territoriale de Corse avec la **SARL COPIE CONFORME**, sise route de Porticcio à AJACCIO, pour un coût global et prévisionnel de 24 870,04 € TTC/an.

## **ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 février 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
**Camille de ROCCA SERRA**

